



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2023

20, rue d'Aignaux
VIRE
14500 VIRE NORMANDIE
Tél. 02.31.66.28.33.
Email : ordures.menageres@vireaunoireau.fr

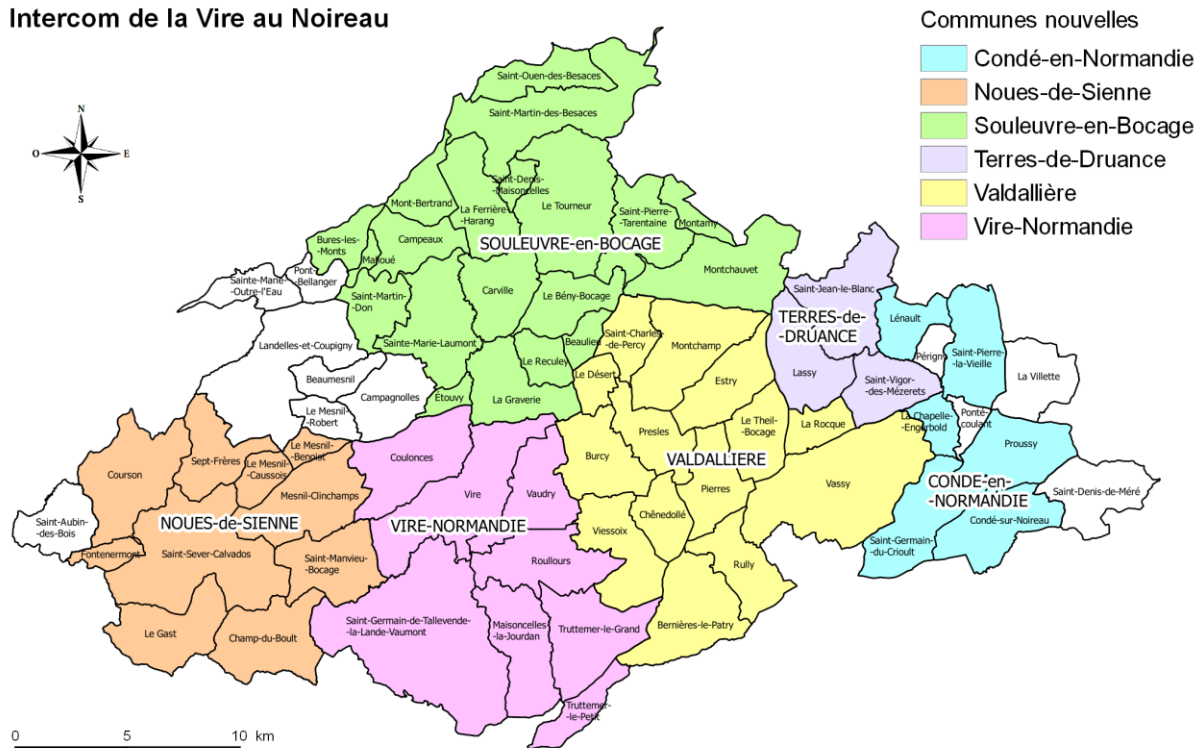
PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

La Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » a été créée au 1^{er} janvier 2017 par fusion des communautés de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine, et extension aux communes nouvelles de Vire Normandie (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vire, soit 8 communes), Souleuvre-en-Bocage (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Bény-Bocage, soit 20 communes) et Valdallière (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vassy, soit 14 communes).

La population de l'EPCI est de 47 767 habitants, pour 17 communes au 1^{er} janvier 2023; le nombre de foyers quant à lui avoisine 20 800. L'Intercom de la Vire au Noireau est le 3^e EPCI du Calvados, en terme de population.

Communes de l'EPCI	Population 2021 (fiche DGCL)
<u>Ex. CC de Condé Intercom</u>	
Condé-en-Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016) 6 communes déléguées	6 484
Terre de Druance (commune nouvelle au 01 01 2017) 3 communes déléguées	910
La Villette	237
Périgny	60
Pontécoulant	70
Saint-Denis-de-Méré	772
Pôle de proximité de Saint Server	
Noues-de-Sienne (commune nouvelle au 01 01 2017) 10 communes déléguées	4 368
Beaumesnil	210
Campagnolles	560
Landelles-et-Coupigny	855
Le Mesnil-Robert	189
Pont-Bellanger	67
Saint-Aubin-des-Bois	225
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	129
Valdallière (commune nouvelle au 01 01 2016) 14 communes déléguées	5 804
Souleuvre-en-Bocage (commune nouvelle au 01 01 2016) 20 communes déléguées	8 891
Vire Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016) 8 communes déléguées	17 936

Intercom de la Vire au Noireau



La compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est gérée de manière différenciée sur le territoire intercommunal, du fait de l'historique de ce territoire nouvellement créé.

S'agissant de la compétence « collecte des déchets », elle s'organise comme suit :

- Vire Normandie : Régie intercommunale
 - Soulevre-en-Bocage : Régie intercommunale
 - Pôle de proximité de Saint Sever : Régie intercommunale
 - Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : Régie du SIRTOM de Flers Condé
 - Valdallière : Régie du SIRTOM de Flers Condé
- Passage en régie intercommunale au 1^{er} janvier 2020

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication »

- Vire Normandie, Soulevre-en-Bocage et du pôle de proximité de Saint Sever adhèrent au SEROC (Bayeux)
- L'ex. CC du Pays de Condé et de la Druance et Valdallière adhèrent au SIRTOM de Flers Condé

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Soulevre-en-Bocage : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Saint Sever : régie intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

Par ailleurs, deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- Pôle de proximité de Saint Sever : TEOM

- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Souleuvre-en-Bocage : Redevance incitative

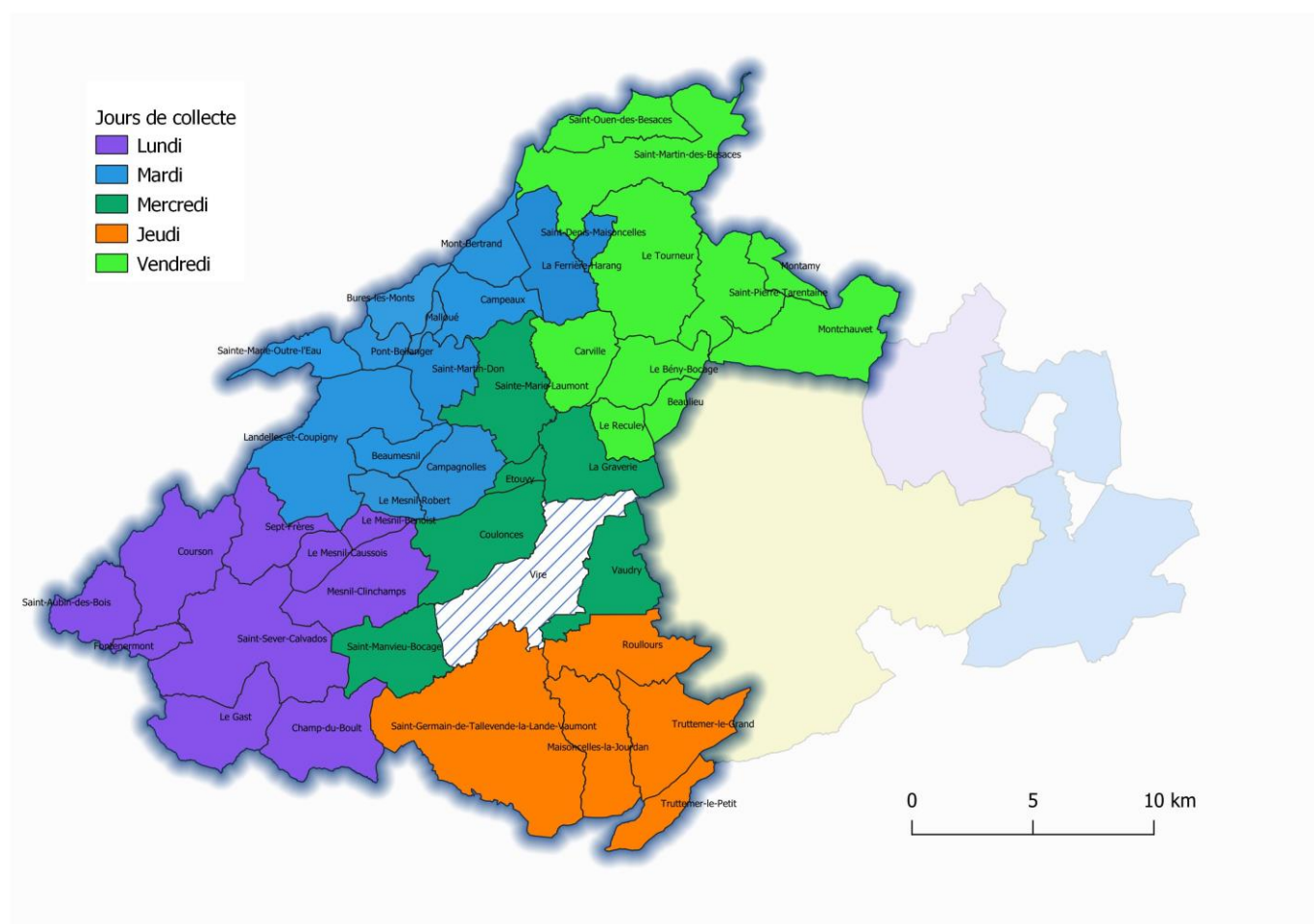
Le présent rapport aborde les données techniques, financières des territoires de Souleuvre-en-Bocage, du pôle de proximité de Saint Sever et de Vire Normandie. La partie traitement des déchets sera abordé par le SEROC dans son rapport annuel.

Quant aux territoires de Valdallière et de l'ex CC du Pays de Condé et de la Druance, le SIRTOM étant compétent en matière de collecte et traitement des déchets, toutes les données seront réunies dans son rapport annuel.

Les ordures ménagères et assimilées

Les contrats de prestation avec Véolia sur le territoire de Souleuvre-en-Bocage et Suez et la société Sphère sur le territoire du pôle de proximité de Saint Sever ont pris fin au 31 décembre 2019.

A compter du 1^{er} janvier 2020, ces territoires ont été repris en régie. C'est donc la régie intercommunale qui collecte les ordures ménagères et assimilées sur les territoires de Souleuvre-en-Bocage, Vire Normandie et du pôle de proximité de Saint Sever.



Toutes les Communes des trois territoires, hormis Vire déléguée, sont collectées par des Bennes Ordures Ménagères bi-compartmentées (équipe de 2 agents : un chauffeur et un ripeur). Les ordures ménagères et assimilées et les déchets recyclables (sacs jaunes) sont donc collectés en simultanée, une fois par semaine. La Commune de Vire déléguée est quant à elle collectée par des Bennes Ordures Ménagères mono compartmentées. La Commune de Vire déléguée est collectée 1 fois par semaine pour les ordures ménagères hormis l'hyper centre de Vire qui est collecté 2 fois par semaine.

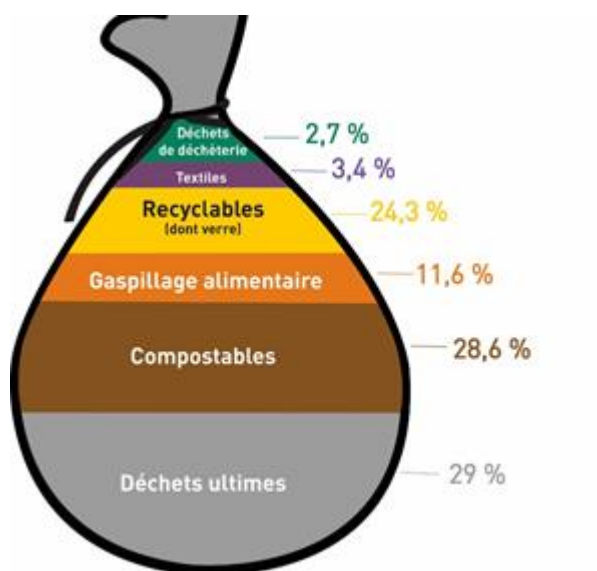
Tonnages par territoire

136 kg/hab/an

soit **4 562 tonnes** collectées en 2023

	2022	2023	Evolution 2022/2023	Ratio 2023 au kg/hab/an
Total des 3 territoires	4 811,73	4 562,50	-5,18%	136
SEROC	24 238,47	23 007,40	-5,10%	172
Région Normandie	777 940,00	Non connu	Non connu	Ratio 2022 233

Composition des ordures ménagères – caractérisation février 2023



Les papiers et emballages ménagers

Les recyclables secs, « monoflux » comprenant les journaux/magazines et les cinq matériaux d'emballages (acier, aluminium, papier/carton et plastique) font partie d'un contrat de valorisation avec l'organisme agréé CITEO (l'association d'Eco-emballages et d'EcoFolio) géré par le SEROC (Barème F). Les quantités de recyclables de la collectivité permettent de récupérer un soutien financier calculé en fonction de ses performances ; soutien qui vient en déduction du coût de traitement facturé par le SEROC au service Déchets.



Tous les emballages en métal



Au 1^{er} octobre 2020, les consignes de tri des déchets recyclables ont évolué sur l'ensemble du territoire du SEROC. En plus des emballages habituels, désormais tous les emballages en plastique et en métal vont dans le sac jaune. Une grande campagne de communication a été réalisée pour informer l'ensemble des habitants.

Toutes les Communes des trois territoires, hormis Vire déléguée, sont collectées par des Bennes Ordures Ménagères bi-compartmentées (équipe de 2 agents : un chauffeur et un ripeur). Les déchets recyclables (sacs jaunes) et les ordures ménagères et assimilées sont donc collectés en simultanée, une fois par semaine.

La Commune de Vire déléguée est quant à elle collectée par des Bennes Ordures Ménagères mono compartmentées. Elle est collectée 1 fois par semaine pour les déchets recyclables (sacs jaunes).

Les tonnages



68

kg/hab/an

soit **2 264 tonnes** collectées en 2023

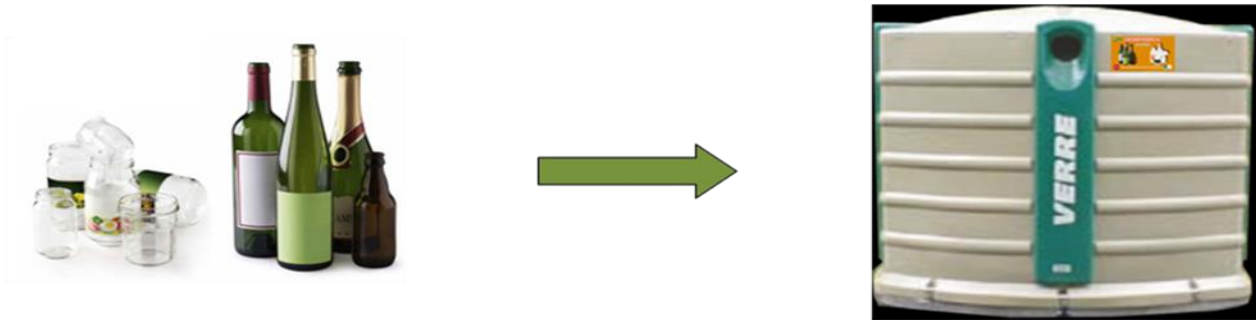
	2022			2023			Evolution 2022/2023	Ratio 2023 en kg/hab/an
	Porte à porte	Apport volontaire	Total 2022	Porte à porte	Apport volontaire	Total 2023		
Total	2 113,50	124,35	2 237,85	2 126,00	124,00	2 264,00	0,83%	68

	Ratio 2023 en kg/hab/an
IVN (3 territoires)	68
SEROC	71
Région données 2022	56



Le verre

Sur les 3 territoires étudiés, le verre est exclusivement collecté en apport volontaire. Les habitants doivent donc déposer les bouteilles, pots, bocaux en verre dans les colonnes d’apport volontaire prévues à cet effet.



Le verre collecté permet de créer de nouveaux emballages en verre.



Sur les 3 territoires, les colonnes sont vidées par des camions grue, par la régie intercommunale.

Les tonnages



Le verre

41 kg/hab/an
soit **1 357 tonnes**, collectées en 2023



	2022	2023	Evolution 2022/2023	Ratio 2022 en kg/hab/an
Total	1 411,66	1 357,00	-4%	41

	Ratio 2023 en kg/hab/an
IVN (3 territoires étudiés)	41
SEROC	47
Région données 2022	37

Les outils de prévention

Les composteurs individuels

Chaque français jette en moyenne 20kg d'aliments par an à la poubelle : 7kg d'aliments encore emballés; et 13kg de restes de repas, de fruits, et légumes abîmés et non consommés... Cela représente un coût moyen de 400 euros pour une famille de quatre personnes.

Le compostage domestique permet de réduire le volume et le poids des poubelles d'ordures ménagères à collecter puis à traiter, en y retirant sa partie fermentescible.

Pour les habitants de Vire Normandie, l'Intercom mettait à disposition des composteurs individuels en bois.

Composteur de 300 litres (participation de 16€) – plus de stock en 2021.

Composteur 800 litres (participation de 22€)

Ces composteurs étaient à retirer à la déchèterie de Vire Normandie.

En juillet 2021, l'IVN a fait le choix de donner au SEROC la gestion des composteurs sur le territoire de Vire Normandie.

Les habitants de l'ex Intercom Séverine, de Souleuvre-en-Bocage et de Vire Normandie, à compter de juillet 2021 doivent contacter le SEROC qui met à disposition des composteurs en bois de 300 litres avec une participation de 15 €.

Pour les 3 territoires, les habitants ont l'opportunité d'avoir 2 composteurs par foyers.



Bilan de la distribution

En 2023, 518 foyers ont été équipés d'un composteur, par le SEROC, sur le territoire étudié.

Les bornes pour les TLC (Textiles, linges, chaussures) usagés

Tous les producteurs de Textiles, Linges, Chaussures (TLC) destinés aux ménages sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

L'éco-organisme ECO TLC a été créé, en décembre 2008, afin de répondre à cette obligation d'une part, pour percevoir les contributions de ses adhérents et d'autre part, pour verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux Collectivités Territoriales compétentes en matière de collecte des déchets notamment.

Sur les 3 territoires étudiés, plusieurs conteneurs à vêtements sont implantés.



Les interventions scolaires du SEROC

Le SEROC a réalisé des animations auprès des scolaires :

- 14 classes de primaires (Vire : écoles Mendès et Castel, St-Martin-des-Besaces), 14 animations = **300 élèves.**
- 1 classe de collégiens (collège Maupas Vire), 1 animation = **25 élèves.**
- 4 classes de lycéens (Lycée Curie, Mermoz, MFR Vire), 3 animations = **57 élèves.**

Soit 19 classes, 18 animations = **382 élèves sensibilisés en 2023.**

Les formations adultes

Le SEROC a réalisé 3 formations adultes = **44 personnes sensibilisées**

- Vire Normandie : université inter-âges, Hôpital, CAF, MFR

Les déchèteries

L'Intercom de la Vire au Noireau gère 3 déchèteries en régie. Comme expliqué précédemment, les autres déchèteries du territoire sont gérées par le SIRTOM :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : régie Intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

De janvier à juin 2021, les habitants de Souleuvre-en-Bocage, du pôle de proximité de Saint Server et de Vire Normandie devaient se rendre dans la déchèterie de leur territoire historique. A compter du 12 juillet 2021, ces 3 déchèteries ont été mise en réseau, les habitants peuvent donc, depuis cette date, accéder aux 3 déchèteries.

Les habitants de l'ex Condé Intercom et Valdallière, dans celles gérées par le SIRTOM.

La déchèterie intercommunale de Vire Normandie, appelée plus communément déchèterie de Canvie, est située sur la Commune déléguée de Vire, route de Champ du Boulton au lieu-dit Canvie.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	8h45-12h00	14h00-18h00
Mardi	8h45-12h00	14h00-18h00
Mercredi	FERMEE AU PUBLIC GARDIENS PRESENTS	14h00-18h00
Jeudi	8h45-12h00	14h00-18h00
Vendredi	8h45-12h00	14h00-18h00
Samedi	8h45-12h00	14h00-18h00



DEEE



HUILES DE FRITURES



ENCOMBRANTS



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS VERTS



TEXTILES



LAMPES



BOIS



PNEUMATIQUES



PILES ET
ACCUMULATEURS

Les déchets acceptés à la
déchèterie de Vire Normandie



BATTERIES



MÉTAUX



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)



DÉBLAIS / GRAVATS



MOBILIER

La déchèterie intercommunale de Soulevre-en-bocage est située sur la commune déléguée de Le Tourneur en bordure de la route départementale 109 au lieu-dit Monthardrou.
Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	10h00-12h00	14h00-17h00
Mardi	FERME	
Mercredi	FERME	14h00-17h00
Jeudi	10h00-12h00	14h00-17h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00



DEEE



HUILES DE FRITURES



ENCOMBRANTS



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS VERTS



TEXTILES



LAMPES



BOIS



PILES ET
ACCUMULATEURS



MOBILIER



BATTERIES



MÉTAUX



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)



DÉBLAIS / GRAVATS

Les déchets acceptés à la déchèterie de Soulevre-en-Bocage

La déchèterie intercommunale de Noues-de-Sienne est située sur la commune déléguée de Mesnil Clinchamps.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	FERME	14h00-17h00
Mardi	FERME	
Mercredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Jeudi	FERME	
Vendredi	FERME	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00



DEEE



HUILES DE FRITURES



ENCOMBRANTS



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS VERTS



TEXTILES



LAMPES



BOIS



PILES ET
ACCUMULATEURS



MOBILIER



BATTERIES



MÉTAUX



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)



DÉBLAIS / GRAVATS

**Les déchets acceptés à la déchèterie de
Noues-de-Sienne**

- Accès des professionnels aux 3 déchèteries

L'accès des professionnels, à la déchèterie de Vire Normandie et Noues de Sienne, est réglementé.

Les professionnels désirant utiliser ces deux déchèteries, doivent s'acquitter d'un tarif, fixé chaque année par délibération, en fonction du poids de l'apport de leurs déchets relevant de leur activité principale (présence d'un pont bascule permettant la pesée des véhicules).

Pour l'exercice 2023, la recette enregistrée (budget annexe TEOM) s'élève à 21 483,03 € (pour mémoire, en 2022 la recette était de 19 848,66 €). Ce dispositif permet de répartir les coûts de traitement des déchets, entre particuliers et professionnels.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les socioprofessionnels accédant à la déchèterie de Le Tourneur se voient facturer l'apport de leurs déchets, au volume. Pour rappel, il n'y a pas de pont bascule dans cette déchèterie. La recette enregistrée (budget annexe REOM) s'élève à 1 682,00 € pour l'exercice 2023.

- **Les tonnages des déchets**

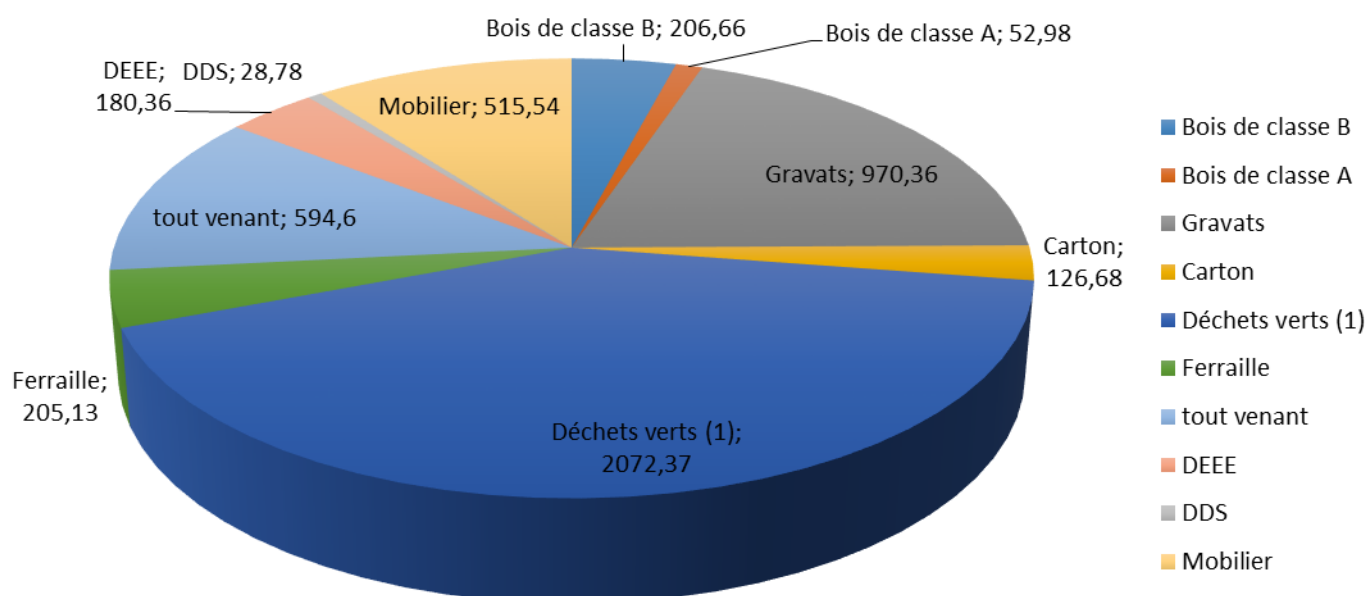
Territoires	Tout venant	Mobilier éco-mobilier	Gravats	Cartons	Fer-railles	Bois	DEEE	Batteries	Déchets verts	DDS (Filière ECODDS et Hors filière)
déchèterie de Souleuvre-en-bocage	607.95	198.42	748.28	63.52	128.66	277.74	84.1	1.29	1 737.18	17.88
déchèterie de Vire Normandie	594.6	515.54	970.36	126.68	205.13	206.66	180.36	2.92	2 072.37	28.78
Déchèterie de Mesnil Clinchamps	237.78	151.3	297.24	47.46	86.95	109.66	65.38	0.76	1 570.23	12.11

Evolution des tonnages

- La déchèterie de Vire Normandie

	2022 en tonne	2023 en tonne	Evolution entre 2022 et 2023
Bois de classe B	224,70	206,66	-8,03%
Bois de classe A	53,56	52,98	-1,08%
Gravats	892,22	970,36	8,76%
Cartons	118,10	126,68	7,27%
Déchets verts	1976,07	2072,37	4,87%
Ferraille	213,41	205,13	-3,88%
Tout venant	600,26	594,60	-0,94%
Mobilier	414,80	515,54	24,29%
DEEE	163,02	180,36	10,64%
DDS	21,07	28,78	36,59%
Batteries	2,96	2,92	-1,35%
Total	4680,17	4956,38	5,90%

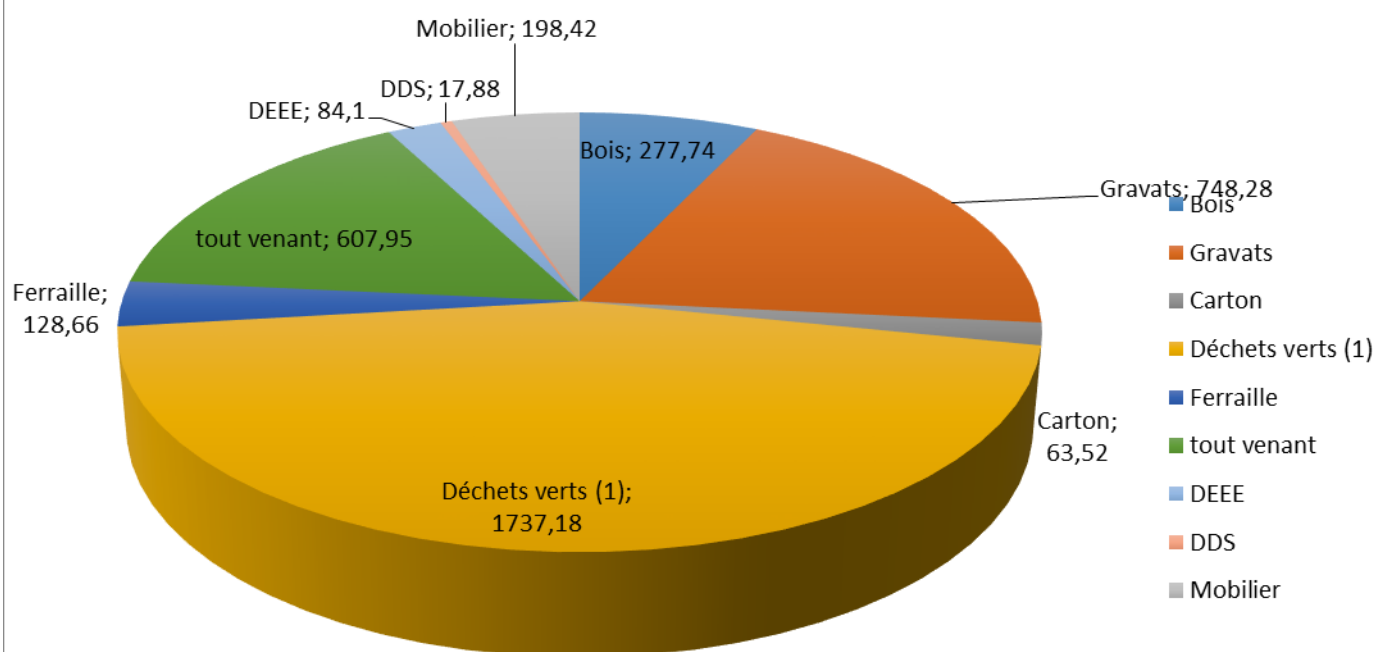
Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Vire Normandie (en tonnes)



- La déchèterie de Souleuvre-en-Bocage

	2022 en tonne	2023 en tonne	Evolution entre 2022 et 2023
Bois	266,14	277,74	4,36%
Gravats	649,78	748,28	15,16%
Carton	56,42	63,52	12,58%
Déchets verts	1300,64	1737,18	33,56%
Ferraille	114,28	128,66	12,58%
Tout venant	611,50	607,95	-0,58%
Mobiliers	181,19	198,42	9,51%
DEEE	86,03	84,10	-2,24%
DDS	19,62	17,88	-8,87%
Batteries	0,00	1,29	
Total	3285,60	3865,02	17,64%

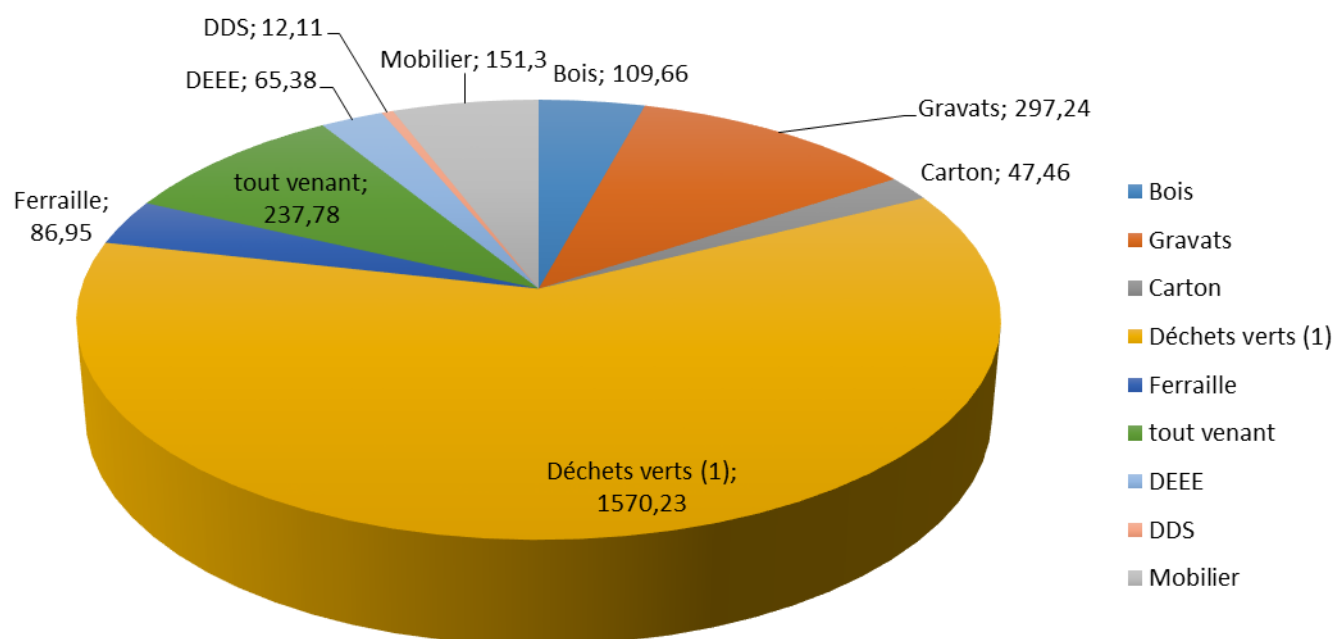
Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Le Tourneur (en tonnes)



- La déchèterie de Noues de Sienne

	2022 en tonne	2023 en tonne	Evolution entre 2022 et 2023
Bois	126,36	109,66	-13,22%
Gravats	311,46	297,24	-4,57%
Carton	41,30	47,46	14,92%
Déchets verts	1109,38	1570,23	41,54%
Ferraille	82,02	86,95	6,01%
Tout venant	255,56	237,78	-6,96%
Mobiliers	123,73	151,30	22,28%
DEEE	59,60	65,38	9,70%
DDS	10,57	12,11	14,57%
Batteries	0,82	0,76	-7,32%
Total	2120,80	2578,87	21,60%

Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Mesnil Clinchamps (en tonnes)



- **Les contrats et conventions**

DECHETERIES DE VIRE NORMANDIE ET DE SOULEUVRE EN BOCAGE			DECHETERIE DE MESNIL CLINCHAMPS	
	Mode de gestion /nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance
Tout venant	<u>Traitement</u> : les Champs Jouault <u>Transport</u> : régie	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/07/2025
Gravats	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/07/2025
Cartons	<u>Traitement</u> : GDE <u>Transport</u> : régie	30/07/2025	<u>Traitement</u> : GDE <u>Transport</u> : régie	30/07/2025
Ferrailles	<u>Traitement et transport</u> : GDE	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : GDE	30/07/2025
Bois (A et B)	Bois A : <u>transport</u> : régie / <u>traitement</u> : LBS Bois B : <u>transport</u> : régie / <u>traitement</u> : les Champs Jouault	Bois A : Tacite reconduction(Vire uniquement) Bois B : 30/07/2025	BOIS A ET B mélange <u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/07/2025
DEEE	<u>Traitement et transport</u> : OCAD3E	31/12/2027	<u>Traitement et transport</u> :_OCAD3E	31/12/2027
Batteries	<u>Traitement et transport</u> : GDE	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : GDE	30/07/2025
Déchets verts	<u>Transport et transport</u> : SEDE Environnement	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : SEDE Environnement	30/07/2025

	DECHETERIE DE VIRE NORMANDIE ET LE TOURNEUR		DECHETERIE DE MESNIL CLINCHAMPS	
	Mode de gestion /nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance
DDS (déchets dangereux)	<u>Filière ECODDS (Canvie)</u> <u>Hors filière</u> : Yves Madeline sas	<u>Ecodds</u> : indéterminée <u>Hors filière</u> : 30/07/2025	Pas de contractualisation avec ECODDS <u>Hors filière</u> : Yves Madeline sas	<u>Hors filière</u> : 30/07/2025
Cartouches d'encre	<u>Traitement et transport</u> : LVL	Renouvelé chaque année	<u>Traitement et transport</u> : LVL	Renouvelé chaque année
Huiles usagées (moteurs)	<u>Traitement et transport</u> : ECO HUILE	Renouvelé chaque année	<u>Traitement et transport</u> : ECO HUILE	Renouvelé chaque année
Huiles usagées (alimentaires)	<u>Traitement et transport</u> : MJR - HFR	01/10/2027	<u>Traitement et transport</u> : MJR - HFR	01/10/2027
Lampes usagées	<u>Traitement et transport</u> : OCAD3E	31/12/2027	<u>Traitement et transport</u> :OCAD3E	31/12/2027
Piles et accumulateurs usagés	<u>Traitement et transport</u> : COREPILE	Pas de contrat	<u>Traitement et transport</u> : COREPILE	Non connue
Récupération des livres et revues	Association LEHUGEUR-LELIEVRE All livres	Convention du 17/04/2012 Pas de durée		
Films plastiques	<u>Traitement et transport</u> : SPHERE	Filière stoppée		
Mobilier	<u>Traitement et transport</u> : ECO MOBILIER	Indéterminée	<u>Traitement et transport</u> : ECO MOBILIER	Indéterminée
Films radiographiques	<u>Traitement et transport</u> : SEP Recycl M	Indéterminée		
Pneus	<u>Traitement et transport</u> : ALIAPUR	Indéterminée		

FINANCEMENT DU SERVICE

Deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- Ex. Intercom Séverine : TEOM
- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Souleuvre-en-Bocage : Redevance incitative

- Le budget TEOM

Dépenses de Fonctionnement

Dépenses de personnels		1 448 844,83 €
Contrats de prestation de service	Traitement des déchets de déchèteries	321 022,11 €
	Autres contrats (lavages des EPI, collecte des sapins ...)	10 144,70 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens	183 454,41 €
	Carburants	146 435,63 €
	Entretien réparation du matériel roulant	45 162,70 €
	Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	135 294,29 €
Contributions au SEROC		401 421,20 €
Contributions au SIRTOM		1 606 014,30 €

Total des dépenses de Fonctionnement	4 297 794,17 €
--------------------------------------	----------------

Recettes de Fonctionnement

résultat de fonctionnement reporté	2 073 280,79 €
TEOM	3 907 975,00 €
Quote part des subvention d'investissement	11 621,20 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	933,08 €
Remboursement de frais (SEROC + Ville de Vire)	65 905,92 €
Recettes liées aux salaires	90 156,88 €
Recettes déchèterie / redevance spéciale / régies	339 327,85 €

Total recettes de fonctionnement	6 489 200,72 €
----------------------------------	----------------

Dépenses d'investissement	
---------------------------	--

Subventions d'investissement transférées au compte de résultat (composteurs)	11 621,20 €
Remboursement emprunt/capital	123 261,72 €
achat d'équipements et travaux	16 151,84 €

Total dépenses d'investissement	151 034,76 €
---------------------------------	--------------

Création d'une réserve d'eau – défense incendie à la déchèterie de Mesnil Clinchamps

Recettes d'investissement	
---------------------------	--

Résultat d'investissement reporté	765 374,52 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
FCTVA	3 783,62 €
Amortissements	183 454,41 €
Produit exceptionnel	0,00 €
Emprunt	0,00 €
Subventions DETR	4 536,00 €
Soutien développement durable	0,00 €

Total des recettes d'investissement	957 148,55 €
-------------------------------------	--------------

En conclusion, la section de Fonctionnement est en excédent de 2 191 406,55 € (dont résultat cumulé reporté 2022 de 2 073 280,79 €) et la section d'Investissement est en excédent de 806 113,79 € (dont résultat cumulé reporté 2022 de 765 374,52 €).

- **Le budget REOM**

Dépenses de Fonctionnement	
----------------------------	--

Dépenses de personnels		173 936,06 €
Déficit reporté		79 656,46
Contrats de prestation de service	Traitement des déchets de la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage	237 794,77 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens	47 587,34 €
	Fourniture des sacs à déchets	24 675,57 €
	Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	142 989,82 €
Contributions au SEROC		74 650,36 €

Total des dépenses de Fonctionnement	781 290,38 €
--------------------------------------	--------------

Recettes de Fonctionnement

résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Redevance Incitative	649 576,90 €
Quote part des subvention d'investissement	583,33 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	442,85 €
Encaissement en non-valeur et titres annulés sur exercices antérieurs	27 592,07 €
Créances douteuses	1 177,00 €
FCTVA	110,97 €
Remboursement de frais (SEROCC + Souleuvre-en-Bocage)	0,00 €
Recettes liées aux salaires	0,00 €
Recettes déchèterie	35 407,55 €

Total recettes de fonctionnement	714 890,67 €
----------------------------------	--------------

Dépenses d'investissement

Subventions d'investissement	583,33 €
Remboursement emprunt/capital	10 000,00 €
achat d'équipements et travaux	98 731,16 €

Total dépenses d'investissement	109 314,49 €
---------------------------------	--------------

Achat d'un télescopique

Recettes d'investissement

Résultat d'investissement reporté	66 965,42 €
FCTVA	12 499,85 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Emprunts	0,00 €
Immobilisation corporelle	916,11 €
Amortissements	47 587,34 €
Subventions	0,00 €
Soutien développement durable	0,00 €

Total des recettes d'investissement	127 968,72 €
-------------------------------------	--------------

En conclusion, la section de Fonctionnement est en déficit de 66 399,71 € (résultat cumulé reporté 2022 nul) et la section d'Investissement est en excédent de 18 654,23 € (dont résultat cumulé reporté 2022 de 66 965,42 €).

- La matrice des coûts de l'ADEME

Les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer. La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont donc des éléments essentiels pour les collectivités pour suivre et maîtriser ces évolutions.

La matrice des coûts a été créée dans ce but. C'est un référentiel national des coûts, créé par l'ADEME, qui permet de comparer les services publics de gestion des déchets.

Matrice 2023 de l'Intercom de la Vire au Noireau (territoires gérés en régie donc hors territoire du SIRTOM).

Les coûts par flux de déchets



*coûts aidés HT : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

OMR : Ordures ménagères résiduelles